

LA COMÉDIE DE LA POLYPHONIE ET SES PERSONNAGES

Jean-Claude Anscombe

Armand Colin | *Langue française*

2009/4 - n° 164
pages 11 à 31

ISSN 0023-8368

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2009-4-page-11.htm>

Pour citer cet article :

Anscombe Jean-Claude, « La comédie de la polyphonie et ses personnages »,
Langue française, 2009/4 n° 164, p. 11-31. DOI : 10.3917/lf.164.0011

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La comédie de la polyphonie et ses personnages

« ...I see a voice... »

(Shakespeare, *A Midsummer-Night's Dream*, v. i, 188)

I. INTRODUCTION

Le présent exposé se veut un travail d'explicitation et de mise en perspective des différentes notions qui ont cours à l'heure actuelle dans le champ linguistique dit *polyphonique*, terme d'ailleurs concurrencé selon des principes plutôt flous par ceux de *dialogal* et de *dialogique*. Il s'agit donc ici d'examiner la démarche polyphonique en linguistique¹, pour ce qui est essentiellement de la nature théorique des différents personnages qui y interviennent (*sujet parlant*, *locuteur*, *ON-locuteur*, *énonciateur(s)*, pour ne citer que les plus courants). Nous serons ce faisant amenés à nous poser la question de la place de la polyphonie dans la description sémantique : niveau de l'interprétation (le *sens*), ou (nouvelle) théorie de la *signification* ?

Faute de place, je n'évoquerai ici qu'une partie des problèmes, illustrés à l'aide des travaux d'auteurs, choisis comme représentants emblématiques d'une tendance ou d'une autre.

1. Je ne m'intéresserai donc pas ici à l'utilisation qui est faite des notions de polyphonie – et surtout de structure dialogale/dialogique – dans le cadre de l'analyse de discours.

2. UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

2.1. À l'origine était le verbe

On sait que, contrairement à une vulgate qui s'est rapidement propagée (Nowakowska 2005, Bres 2005, Bres-Nowakowska 2006), s'il est vrai que Bakhtine a forgé les deux termes de *dialogisme* et de *polyphonie*, il est tout aussi vrai qu'il ne leur donne ni la même importance ni le même sens. En fait, Bakhtine introduit dès les années 1930 une série de termes russes dérivés de la racine *dialog-*, le mot *polifonija* – qui devait être traduit par 'polyphonie' n'apparaissant que beaucoup plus tard, dans un texte unique, et avec un sens apparemment très limité². Les textes de Bakhtine ne proposent par ailleurs aucune définition du concept de *dialogichnost'* 'dialogisme', qui semble être un principe général régissant la genèse de tout discours, et consiste en une mise en relation avec d'autres discours³, en particulier pour ce qui est de l'articulation sémantique⁴. Les constantes références faites à Bakhtine – en particulier pour ce qui est de la polyphonie (terme et notion) – me paraissent donc relever du mythe fondateur plutôt que de la vérité historico-scientifique. Les textes de Bakhtine mentionnent cependant clairement le rejet de la thèse bien connue de l'unicité du sujet parlant, et ont recours de façon indiscutable à la célèbre métaphore orchestrale pour illustrer le concept de *polifonija*, dont il n'est sans doute pas l'inventeur, comme l'affirme Rosier (2005).

Revenons à la polyphonie. Les premiers signes annonciateurs de théories polyphoniques apparaissent dès la fin des années soixante-dix. Jusque là, seules les études de la mention et des divers types de discours rapporté, en particulier le style indirect libre – immortalisé par les travaux de Lips (1926), faisaient état de plus d'une voix dans un discours. Dès la fin des années soixante-dix, diverses approches posent sous une forme ou sous une autre la question de l'existence en général de *discours à plusieurs voix*. Le fond du problème est bien connu, et concerne la thèse de *l'unicité du sujet parlant*. Toile de fond – le plus souvent implicite – de nos grammaires normatives et de nombre de théories linguistiques contemporaines, cette thèse considère tout *énoncé* comme l'œuvre d'un seul acteur⁵. À l'inverse, l'optique polyphonique considère tout texte comme le lieu d'une multiplicité de 'voix' qu'il met en scène. D'où la fameuse analogie avec le chef d'orchestre, qui délivre son interprétation d'une œuvre musicale au travers de la direction d'un ensemble d'instruments dont il règle

2. *Problèmes de la poésie de Dostoïevski* (1963 pour la version russe, 1970 pour la traduction française).

3. « ...Il ne saurait y avoir d'énoncé isolé. Un énoncé présuppose toujours des énoncés qui l'ont précédé et qui lui succéderont: il n'est jamais le premier, jamais le dernier... » (Bakhtine 1952, citation de Bres et Nowakowska 2006).

4. « ...Il n'y a pas un sens en soi. Le sens n'existe que pour un autre sens, avec lequel il existe conjointement. Le sens n'existe pas seul... » (Bakhtine 1952, citation de Bres et Nowakowska 2006).

5. Le choix fait ici de l'énoncé et non du discours comme unité de base est une pure commodité. Le problème reste le même quel que soit le choix de l'unité de base.

l'intervention. Dans le cas de la polyphonie linguistique, ce chef d'orchestre reçoit le nom de *sujet parlant* ou de *locuteur*⁶.

C'est l'hypothèse d'une *hétérogénéité énonciative* : un énoncé est susceptible de faire entendre plusieurs voix, et non la seule voix de son locuteur/sujet parlant. Et selon la place qu'on lui donne au sein de la théorie sémantique, cette hypothèse a des répercussions plus ou moins importantes sur la nature du sens de l'énoncé. Dans la plupart des sémantiques en effet, la structure sémantique d'un énoncé s'articule selon deux niveaux. Le *niveau profond*, niveau abstrait où l'énoncé se voit affecter une structure sémantique, la *signification*. Identique pour toute occurrence du même énoncé, elle sert à en calculer la valeur sémantique, ou *sens*⁷. L'hétérogénéité énonciative peut être introduite dès le niveau profond, ou bien seulement au niveau de surface. Introduite au seul niveau de surface, la polyphonie ne sera alors qu'un des paramètres de l'interprétation, sans jouer de rôle dans la nature fondamentale de la théorie sémantique choisie. Tout autre est la situation si la polyphonie intervient dès le niveau de la signification. En effet, une thèse largement répandue voit dans le sens une description d'un monde réel (ou présenté comme tel) extralinguistique. Or la thèse polyphonique, telle qu'on la prête à Bakhtine et à ses continuateurs, voit le sens d'un énoncé comme constitué des relations qu'il entretient avec d'autres discours⁸. Dans cette version radicale de la polyphonie, non seulement tout énoncé sera polyphonique, mais cette polyphonie sera le principe organisateur de la structure sémantique des énoncés et plus généralement des textes. La signification et le sens n'auront plus rien à voir avec une quelconque description de la réalité, mais mettront en jeu d'autres discours. D'où la formule lapidaire : la polyphonie est la théorie sémantique qui derrière les mots, ne voit rien d'autre que des mots. Une version plus 'soft' voudrait réserver la polyphonie à une partie seulement des énoncés, par exemple les énoncés négatifs et interrogatifs. Et ce, pour ne pas avoir à considérer comme polyphoniques des énoncés apparemment élémentaires comme *Il pleut* ou *J'ai vu un singe*⁹ qui seraient donc descriptifs. Nous reviendront plus avant sur ce choix.

2.2. La naissance de la polyphonie

Si on lie l'apparition de l'optique polyphonique à la mention explicite d'une hétérogénéité énonciative – totale ou partielle – les 'grands ancêtres' ne man-

6. Selon la théorie adoptée. Les théories *monophoniques* ne distinguent évidemment pas ces deux personnages. Par ailleurs, la *Théorie de l'énonciation* de A. Culioli appelle *énonciateur* ce qui est ici *locuteur*, et vice-versa.

7. Notons que la signification est un invariant sémantique au niveau profond, mais non nécessairement une constante sémantique. Dans une sémantique *instructionnelle*, la signification comportera par exemple des variables qui ne seront instanciées qu'au moment du calcul du sens.

8. C'est apparemment le sens qu'avait *dialogisme* pour Bakhtine.

9. Je dois cette objection à P. Dendale, que je remercie au passage. Notons l'ambiguïté de la formulation 'un énoncé est polyphonique'. Pour certains, il y a polyphonie dès lors que 'la personne qui parle' n'est pas (nécessairement) l'origine de la parole. Pour d'autres, il faut au moins deux personnages éventuellement distincts du locuteur pour parler de polyphonie.

quent pas. Les premières tentatives dans ce sens naissent à l'intérieur d'une période restreinte, et il n'y a guère de sens à chercher le 'premier polyphoniste' : l'idée était dans l'air, ce qui explique ce foisonnement ramassé sur quelques années. Notons qu'on ne peut considérer Lips comme à l'origine de ce mouvement, du fait de sa position paradoxale. Si son analyse s'appuie effectivement sur une multiplicité de voix, elle limite cependant le phénomène au style indirect libre, et en fait plus un procédé littéraire qu'une structure linguistique. Les premiers pas linguistiques dans cette direction sont plutôt à chercher dans certains travaux comme ceux de A. Banfield, de J. Authier-Revuz et M. Plénat. C'est donc finalement aux problèmes liés au style indirect libre qu'on doit la naissance de la théorie polyphonique, ou plutôt « des théories polyphoniques », car l'idée d'un discours à plusieurs voix a été exploitée et développée selon les visées et la vision de chacun. Il me semble que l'on peut distinguer *grosso modo* trois périodes dans l'histoire récente des thèses polyphoniques. La première période, relativement brève, située à la fin des années soixante-dix, voit la généralisation, à partir de travaux sur le discours rapporté, de la thèse de la multiplicité des voix d'un énoncé. Ainsi, étudiant le style indirect libre¹⁰, Banfield propose-t-elle de traiter des énoncés comme *Quel beau temps !* qu'on ne peut – c'est bien connu – enchâsser dans une complétive. Pour donner à ces phénomènes une représentation adéquate dans le modèle générativiste choisi, Banfield introduit un nœud supplémentaire E, ou *nœud expression*. Pour elle, les énoncés non dérivés de S mais de E – comme nos exclamatives – se signalent par leur caractère *affectif*, et expriment l'état *psychologique* d'une certaine entité. Et en tant que tels, ces énoncés mettent en scène le personnage du discours siège du sentiment exprimé dans le E-énoncé, ou *sujet de conscience*, distinct du *sujet parlant* (l'auteur empirique de l'énoncé). Ainsi dans : *Lia regarde par la fenêtre. Qu'est-ce qu'il faisait beau !*, le sujet parlant est auteur du tout, mais seul le second énoncé possède un sujet de conscience absent du premier. Il s'agit donc bien d'une approche polyphonique, limitée certes au cas des énoncés exclamatifs, ou au plus expressifs, mais effective, et donc un premier pas vers la thèse d'une hétérogénéité discursive.

Plénat (1979), tout en reconnaissant l'importance que représente la distinction entre sujet parlant et sujet de conscience, est très critique à l'égard des propositions de Banfield. En plus d'exhiber des exemples inexplicables dans le cadre qu'elle propose, il considère cette approche comme erronée et limitée. Erronée, car pour Banfield, les phénomènes de style indirect libre relèvent exclusivement du champ de la littérature. Et limitée, car de nombreux phénomènes de type non interjectif présentent selon lui des traits communs avec les énoncés expressifs. Plénat ne s'arrête pas là, et expose une série de propositions théoriques quasi-révolutionnaires, puisqu'elles consistent à distinguer de façon systématique entre l'être qui prononce ou *locuteur*¹¹, et celui qui assume la responsabilité des actes illocutoires ou *énonciateur*, et à postuler

10. Banfield (1979).

11. Plénat ne distingue pas plus que Banfield entre l'auteur empirique de l'énoncé et l'être que l'énoncé désigne comme cet auteur empirique.

l'existence d'une multiplicité de voix s'exprimant dans tout texte, voire même dans tout énoncé¹².

Bien que partant non des phénomènes de discours rapporté mais de la *Théorie de l'énonciation* de A. Culioli, la démarche de J.P. Desclés n'est pas fondamentalement distincte de celle de Plénat. Certes, Desclés ne parle pas de polyphonie, mais sa notion d'*énonciation rapportée* m'en paraît proche, énonciation rapportée dont l'auteur est un *locuteur*, soumis à la dépendance de l'auteur de l'énonciation, l'*énonciateur*¹³. En spécifiant que locuteur et énonciateur d'une énonciation rapportée sont clairement distincts¹⁴, Desclés milite ouvertement en faveur d'une hétérogénéité énonciative. Ce courant s'est développé à part du courant issu de Plénat, du moins jusqu'à une date récente, où certains auteurs semblent opérer des rapprochements.

La démarche d'Authier-Revuz est quelque peu différente des précédentes. S'intéressant au départ au (x) discours rapporté(s), elle propose (Authier-Revuz 1978, 1982, 1984) une étude globale de la *représentation d'un discours autre dans le discours*, i.e. du discours direct au discours indirect libre en passant par le discours indirect¹⁵. Et parle d'*hétérogénéité* à propos de telles représentations. Elle s'intéresse aux *marques explicites* susceptibles de désigner la présence d'un « autre » discours, ce qui devait la conduire plus tard (Authier-Revuz 1992, 1993), à la sous-classe des *marqueurs de modalisation en discours second*. Il s'agit donc d'une hypothèse de départ de type polyphonique, même si dans ce que j'appelle la seconde période, Authier-Revuz n'envisage pas une extension de ses thèses à tous les discours. Son influence est en revanche essentielle pour comprendre la troisième période, où elle a été déterminante pour l'apparition, dans le cadre polyphonique, des études sur la *médiativité* et les *marqueurs de médiativité*¹⁶. Cependant, les thèses d'Authier-Revuz font du discours indirect libre un type d'*usage des mots d'un autre*, alors que pour Plénat, il représente plutôt l'*attitude d'un autre*. De façon lapidaire, Plénat voit le discours indirect libre comme le fait d'un énonciateur – i.e. une authentique polyphonie –, alors que pour Authier-Revuz, il s'agit d'un type de mention, renvoyant par conséquent à un sujet parlant.

12. « ...le S.I.L. ne diffère pas radicalement du style direct où, on l'a vu, les actes illocutoires sont assumés par un être linguistiquement distinct du locuteur, même s'il se confond avec lui dans le monde... » (Plénat 1979 : 113) ; « ...la distinction de l'énonciateur et du locuteur permet de comprendre que les interlocuteurs puissent être représentés dans le S.I.L. sans nécessairement l'assumer, et que plusieurs voix puissent se mêler dans un même énoncé... » (*idem* : 116).

13. Cf. Desclés (1976), Desclés-Guentcheva (2000).

14. Desclés-Guentcheva (*op. cit.* : 84-85).

15. « ...ce texte a pour visée de mettre en place, de façon schématique, un cadre...permettant de structurer le champ de la représentation d'un discours autre dans le discours... » (Authier-Revuz, 1992 : 38).

16. En particulier les travaux de Anscombe, Coltier, Coltier-Dendale, Dendale, Marque-Pucheu, etc., sur les marqueurs médiatifs (cf. la bibliographie). Et pour une approche théorique générale de la médiativité, cf. Guentcheva (1996); Desclés-Guentcheva (2000).

Ces divers auteurs sont ainsi chacun à sa façon à l'origine d'une nouvelle approche en sémantique, à laquelle je me référerai dorénavant comme *la théorie de la polyphonie*.

2.3. La polyphonie en sémantique : la théorie « standard »

Dès les années quatre-vingts et jusqu'à l'aube des années deux mille, une seconde période voit la polyphonie s'installer dans le champ sémantique, et être utilisée de façon systématique. D'où une floraison de théories plus ou moins apparentées et aux terminologies plus ou moins proches et transparentes. Elles mettent en jeu des entités linguistiques proches, les divergences se manifestant plutôt au niveau de leur statut théorique.

Toutes les polyphonies de cette période partent d'un rejet fondamental de l'unicité du sujet parlant - c'est la thèse de l'hétérogénéité énonciative. La scène discursive voit intervenir divers « acteurs » : tout énoncé, et *a fortiori* tout discours fait entendre et consiste en un ensemble de *voix*. Thèse qui va de pair avec le rejet d'une autre thèse, la *thèse référentialiste*¹⁷. Dans l'optique polyphoniste radicale – tout énoncé est polyphonique dès le niveau profond - les entités « objectales », du moins en apparence, ne réfèrent à rien d'autre qu'à un faisceau de discours : c'est *l'illusion objectale fondamentale du langage*¹⁸.

Quelles que soient les options spécifiques à chaque théorie, toutes distinguent, dans cette seconde période, trois niveaux « d'acteurs linguistiques » : a) Le niveau de la production empirique de l'énoncé ; b) Le niveau de la responsabilité de l'énoncé ; c) Le niveau des acteurs mis en scène par l'énoncé et son responsable.

Le premier niveau – la production de l'énoncé –, est celui du *sujet parlant*¹⁹. C'est l'auteur empirique de l'énoncé, l'être du monde réel qui le produit, au travers du choix des mots, de leur combinaison selon certaines règles bien précises, et d'une activité neuronale, musculaire et phonique. Il ne s'agit pas en fait d'une entité linguistique mais bel et bien d'un être réel, n'occupant aucune place effective dans l'édifice proprement polyphonique. Tout autre est le *locuteur I* de l'énoncé, i.e. l'être cette fois discursif que l'énoncé lui-même présente comme son auteur, comme le responsable de sa production. De façon plaisante, le locuteur est le sujet parlant selon l'énoncé, alors que le sujet parlant est sujet parlant selon le monde réel. Le testament notarié est un exemple indiscutable de distinction entre sujet parlant et locuteur. Il est clair que le locuteur au sens

17. Notons que la polyphonie radicale n'est en aucune façon la négation de la capacité du langage à référer. Elle affirme seulement que le signifié/sens n'est pas une description identifiante des objets du monde réel. Elle est par exemple parfaitement compatible avec une théorie de la *désignation rigide* à la façon de Kripke ou de Putnam.

18. Anscombe (*op.cit.* 2005b : 85 sq).

19. Suivant une (mauvaise) habitude largement consacrée, je ne présenterai de l'optique polyphonique que la partie concernant l'émission, et laisserai de côté la partie réception et ses acteurs: *auditeur, allocutaire, destinataire*, correspondants respectifs de *sujet parlant, locuteur, énonciateur*. À ma connaissance, une étude générale et détaillée n'en a jamais été faite.

précédent du testament est le même personnage que celui désigné par la signature, et le même également auquel renvoie le pronom *je*. En revanche, le sujet parlant du testament n'est pas le référent de *je* (qui est le locuteur), mais le notaire (ou un de ses clercs). Le locuteur se confond avec le sujet parlant²⁰ uniquement dans le cas de la signature. Ce petit exemple montre la nature du fonctionnement administratif et juridique de notre société. Elle consiste en une série de passerelles entre le monde du discours et le monde réel : en l'occurrence, entre le locuteur et le sujet parlant. Le signataire d'un contrat, d'un chèque ou d'un billet à ordre est locuteur d'un document dont il n'est pas le sujet parlant. Il est en revanche sujet parlant de la signature. Juridiquement donc, le rôle de la signature est d'étendre le statut de sujet parlant au locuteur du document²¹. Tous ces faits sont bien connus, je n'insisterai pas.

L'identification du locuteur se fonde souvent sur la présence du pronom de première personne *je*. Si ce pronom renvoie effectivement au locuteur dans les cas les plus élémentaires, il ne manque pas d'exemples plus complexes où il n'en est pas ainsi, en particulier lorsqu'il y a discours rapporté. Supposons par exemple qu'on puisse attribuer à un locuteur *l* le discours suivant :

(1) *l* m'a dit : « Je ne suis pas responsable de la situation actuelle ».

Le locuteur de « *Je ne suis pas...* » ne peut être en aucune façon *l* sinon bien sûr *l'*, ce qui fait de (1) un cas indéniable d'énoncé avec deux locuteurs²². Supposons maintenant que *l* soit locuteur de :

(2) *l* se trompe quand il affirme que je suis l'assassin.

En (2), *l* est à la fois locuteur et sujet parlant du tout, la question étant de déterminer quel est le locuteur du segment *je suis...* Le problème est que, s'il semble clair que *l* est sujet parlant de *je suis l'assassin*, on reste perplexe au moment de décider s'il est ou non locuteur de ce même segment. S'il l'est, ce n'est qu'au travers de l'indiscutable médiation d'un discours de *l'*, à savoir *l est l'assassin*. Ce qui pose le problème général de savoir dans quelle mesure l'auteur *l* d'un discours partiellement ou totalement repris d'un autre discours est le locuteur de ce discours, et, second problème, si le locuteur *l'* d'un discours rapporté demeure locuteur lorsque ce discours rapporté fait partie d'un discours plus vaste de locuteur *l*. Problème sur lequel nous reviendrons : en l'absence de critères opératoires explicites, comment déterminer avec précision les acteurs de la polyphonie et leur statut ? Appelons *dialogique* tout discours comportant deux ou plus de deux locuteurs : l'optique polyphonique oblige alors à choisir entre deux thèses : a) Un énoncé donné ne peut avoir qu'un locuteur ; b) Un énoncé donné peut être dialogique. De ce point de vue, (2) peut donner lieu à plusieurs interprétations : a) Il est monologique (un seul locuteur, *l*) ; b) Il est dialogique (deux locuteurs, *l* et *l'*) ; c) Dialogal enfin,

20. À condition qu'il n'y ait pas de délégation de signature. Un tel cas est étudié dans Anscombe (1990 : 56 sq).

21. Il y a eu dans l'histoire de l'humanité d'autres procédés que la signature : les poinçons personnels, les sceaux royaux, les tampons officiels, certains gestes (*Tope là!*), etc.

22. En fait un locuteur *l* et un ex-locuteur *l'*.

s'il est vu comme la cristallisation du discours suivant dialogué et avec tours de parole : *-l' : -l est l'assassin. - l : - l' se trompe*. La difficulté réside en ce que la différence entre *discours dialogal* et *discours dialogique* ne se laisse pas circonscrire facilement. Un discours dialogal comprend deux ou plus de deux locuteurs (et donc deux ou plus de deux énoncés), ainsi que des *tours de parole*, i.e. un ordonnancement des locuteurs, concept qui n'est nulle part clairement défini. En revanche, un discours dialogique comprend deux ou plus de deux locuteurs, mais sans tours de parole, et avec semble-t-il, une certaine isotopie²³.

Pour en finir avec le thème du locuteur, j'évoquerai trois entités discursives dérivant en quelque sorte de ce concept. La première, *l'ex-locuteur*, renvoie non à une voix actuelle de l'énoncé envisagé, mais à la voix passée d'une entité locuteur d'un énoncé antérieur ou présenté comme tel²⁴. Ainsi dans (1), la citation peut être attribuée à un ex-locuteur, hypothèse compatible avec la présence d'un passé composé dans la principale. (2) pose en revanche le problème du choix entre deux interprétations : soit *l'* est un ex-locuteur (on se conforme alors à l'axiome un énoncé = un locuteur) ; soit *l'* est un authentique locuteur, et on a donc avec *l* deux locuteurs (point de vue dialogique). Ducrot (1984), constatant les insuffisances de la seule notion de locuteur, introduit, outre *l*, le *locuteur en tant qu'être du monde* ou λ , et *L*, ou *locuteur en tant que tel*²⁵. λ est en fait la représentation linguistique de l'être du monde réel sous-jacent à *l*, et il s'agit donc d'une entité discursive. Entité discursive également, *L*, le locuteur en tant que responsable de l'activité discursive liée à l'énoncé. Tant λ comme *L* sont deux façons d'envisager *l*, deux points de vue sur *l*. En tant que représentation d'un être réel, λ peut se présenter comme éprouvant des sensations et des sentiments : la première personne de *Je vois que le temps ne s'améliore pas* renvoie par conséquent à λ . En revanche, le locuteur de *Sors immédiatement d'ici !* n'est pas un λ mais *L* : le caractère jussif de l'acte accompli surgit de la propre production de l'énoncé. Ce schéma de base de la polyphonie est suivi assez communément dans cette seconde période, avec bien sûr des variations. Par exemple, Nølke suit ce schéma de base de la polyphonie, mais innove sensiblement au niveau terminologique. Dans son optique théorique, un personnage est central : *LOC*, c'est-à-dire le *locuteur-comme-constructeur*, entité responsable de l'énonciation. Nølke le présente (métaphoriquement) comme étant en même temps l'auteur et le metteur en scène du drame verbal représenté dans/par l'énoncé. *LOC* peut se manifester de quatre façons différentes : *LOC* lui-même, qui ressemble indubitablement au locuteur en tant que tel mentionné antérieurement, et trois « images » de *LOC*. La première image est l_0 et représente *LOC* en tant que *locuteur de l'énoncé*, et il correspond à ce que nous avons appelé le locuteur *l* de l'énoncé. La seconde image, le locuteur l_1 , est *LOC* comme auteur d'une énonciation antérieure ou postérieure à celle

23. Cf. Sur ce sujet Bres (2005), Perrin (2005).

24. On trouvera ainsi, dans Anscombe (1990), une analyse de la négation métalinguistique en termes d'ex-locuteur.

25. Ducrot (1984), n'assigne aucun symbole particulier au locuteur *l*, tout en utilisant parfois *L*.

d'auteur l_0 : à peu de choses près, c'est l'ex-locuteur de la version standard, à la différence près qu'il prend également en considération le passé, et non seulement le futur. La troisième et dernière image de *LOC* est *L*, le *locuteur textuel*, qui possède selon son créateur toutes les caractéristiques d'une personne complète. Ce peut être une image de *LOC* en général ou bien à un moment de son histoire. Dans un exemple comme :

(3) *Nölke vient de m'envoyer son dernier article.*

le pronom objet *me* renvoie au locuteur textuel, qui apparaît dans ce type de cas à tout le moins, comme assimilable à λ , le locuteur comme être du monde. Sauf erreur, le même pronom dans :

(4) *Nölke m'envoie toujours son dernier article.*

renvoie toujours au locuteur textuel.

Pour ce qui est des premier et second niveaux, les différences entre les diverses approches sont plus terminologiques qu'autre chose. Les problèmes surgissent au troisième niveau, dès lors qu'il s'agit de définir les acteurs mis en scène par le responsable de l'énoncé - \bar{L} dans la théorie standard. En accord avec la métaphore théâtrale et musicale, le locuteur met en scène différents acteurs, appelés très généralement *énonciateurs*, responsables de *points de vue* (que nous noterons *pdv*). Et la valeur sémantique de l'énoncé résulte précisément de la répartition des rôles en quoi consiste l'organisation des énonciateurs et des *pdv* par le locuteur, qui tire les fils des marionnettes polyphoniques. À ce stade, le locuteur disposait de trois possibilités pour se situer par rapport à un énonciateur : a) S'identifier avec l'énonciateur, et prendre alors en charge le *pdv* correspondant ; b) Se distancier de l'énonciateur, et donc ne pas prendre en charge le *pdv* afférent ; c) Du seul fait de mettre en scène un énonciateur auquel on ne s'identifie pas et un *pdv* qu'on ne prend pas en charge, adopter un autre *pdv*. Les problèmes de fond posés par ce point seront évoqués dans la troisième partie de l'exposé. Si l'on admet la notion de *ON-locuteur*, il conviendrait d'ajouter une quatrième possibilité, celle pour le locuteur de se situer par rapport à une communauté linguistique.

Cette distribution *a minima* des rôles « locutoriaux » se retrouve dans diverses études, qui font intervenir des entités apparentées repérées par des terminologies la plupart du temps affines. En voici quelques exemples. Dans ses premiers travaux sur le subjonctif, M.L. Donaire (Donaire 1995, 1998), introduit deux couples parallèles, à savoir *locuteur/énonciateur* et *énoncé/point de vue*. *Locuteur* et *énonciateur* renvoient à la responsabilité de *énoncé* et *point de vue* (*pdv*) respectivement, qui renvoient de leur côté au discours et à des contenus sémantiques. Ce modèle est en fait un aménagement de la théorie standard, et ne s'en distancie que par l'introduction de *pdv* argumentatifs au niveau des énonciateurs.

Anscombe (1990) conserve les idées de base de la polyphonie, mais abandonne la thèse des énonciateurs auteurs d'actes illocutoires. Il introduit la notion de point de vue, les énonciateurs étant les origines de ces points de vue

dont ils sont indissociables. Il introduit également la notion de *ON-locuteur*²⁶, entité discursive supplémentaire qui désigne une *communauté linguistique*²⁷. Il s'inspire en fait de l'idée due à Berrendonner (1981), de contenus sémantiques *ON-vrai*, c'est-à-dire que l'opinion générale considère comme vrais. Selon Anscombe (1990), ils interviennent dans nombre de phénomènes : la préposition, l'opposition thème/rhème, et certains phénomènes doxaux, comme les formes sentencieuses. Dans le cas d'un discours complet (et déjà complexe) comme :

- (5) A : – C'est ma tenue de tous les jours.
B (Lizbeth) : – Vous ne vous foulez pas. C'est décontracté la police.
C (Decambrais) : – **L'habit ne fait pas le moine**, Lizbeth, dit Decambrais...
(F. Vargas, *Pars vite et reviens tard*, J'ai lu, Col. *Policier*, n° 7461, p. 141).

le personnage C est sujet parlant de l'intégralité de sa réplique, et également du sous-discours constitué par la forme sentencieuse *L'habit ne fait pas le moine*. En revanche, le locuteur de C n'est pas le locuteur de cette forme sentencieuse, qui est en fait un *ON-locuteur*, la fameuse « sagesse populaire ». À l'inverse, l'application du principe que renferme le proverbe à la situation concrète de l'exemple - et qui permet à C d'affirmer que le fait que A soit habillé décontracté n'implique pas qu'il ne soit pas dans son travail de policier - est le fait du locuteur et non du *ON-locuteur*. Cette esquisse d'analyse montre amplement la complication à laquelle peut arriver le phénomène polyphonique dans des exemples autres qu'un simple énoncé élémentaire. Notons qu'Anscombe (1990) ne voit pas la portée de la notion de *ON-locuteur* ni le lien avec une théorie générale de la médiativité comme celle de Authier-Revuz.

Nous illustrerons ce qui vient d'être dit en évoquant brièvement le traitement de la négation descriptive²⁸, tel qu'il apparaît dans Anscombe (1983, 1985). Un énoncé comme *Max n'est pas gentil*, dans l'interprétation de l'affirmation de la non-possession d'une propriété, est un cas élémentaire d'une telle négation. Dans l'optique polyphonique de la seconde période, il se verrait affecter deux énonciateurs e_1 et e_2 . On attribuerait à e_1 le pdv [Max-être-gentil]²⁹, et à e_2 le pdv en quoi consiste le fait de s'opposer à e_1 . Dans les cas les plus usuels, le locuteur l s'identifie avec e_2 et se distancie de e_1 .

26. Berrendonner envisage également la possibilité de contenus ON-faux, dont je ne parlerai pas ici. Anscombe (1990) attribue par erreur à Berrendonner (1981) la dénomination de *ON-locuteur* probablement forgée à partir de *ON-vrai* et de *locuteur*. L'idée de base du concept est indéniablement de Berrendonner, à défaut du terme.

27. Il ne s'agit bien entendu pas de communautés réelles, sinon d'ensembles d'êtres discursifs présentés comme des communautés.

28. Il s'agit de la négation qui apparaît dans l'affirmation d'un contenu négatif. Elle est habituellement opposée à la *négation polémique* (opposition du locuteur à un énonciateur), et à la *négation métalinguistique* (opposition à une énonciation concrète). Cette conception apparaît chez Anscombe (1977, 1990a) et Ducrot (1980, 1984).

29. J'emprunte cette notation à Haillet (2002), pour ne pas imposer de vision partisane quant à la nature des pdv.

C'est probablement à propos de la nature et de la fonction concrète des énonciateurs et des pdv que les divergences d'opinion sont les plus marquées. Nous y reviendrons.

2.4. La polyphonie : thèses et problèmes récents

Nous avons fait débiter quelque peu arbitrairement la troisième période en 2000, mais en fait, de nombreux signes avant-coureurs laissent présager une sensible évolution. La seconde période dans son ensemble consistait en l'application peu innovante d'une plate-forme polyphonique commune ou peu s'en faut. C'est en fait l'irruption au premier plan des phénomènes de *médiativité*³⁰ et l'importance qui va leur être donnée qui est selon nous à l'origine du renouveau de la polyphonie. Un certain nombre de publications regroupées sur peu d'années semblent avoir suscité l'intérêt pour ces phénomènes : les travaux de Guentcheva (1996) sur le médiatif ; le numéro de *Langue française* (1994) dirigé par P. Dendale et L. Tasmowski sur « Les sources du savoir » ; les travaux de Marque-Pucheu (1999), suivis de ceux de Coltier-Dendale (2004), sur des marqueurs comme *selon* ; le retour des études sur les formes sentencieuses chez par exemple Anscombe (2000), Kleiber (2000) ; et la réapparition du ON-locuteur dans les études sur les formes sapientiales et génériques (Anscombe 2000), etc. La médiativité met en effet l'accent sur l'intervention dans le jeu polyphonique d'un discours particulier à travers lequel le locuteur spécifie le mode d'accès aux faits évoqués. On est ainsi renvoyé à l'étude de discours où figurent d'autres discours n'ayant pas le même auteur avoué, et donc à la polyphonie *via* la médiativité. Ces travaux, joints à la diffusion, lente mais effective, des idées de Authier-Revuz, ont revitalisé des recherches qui avaient tendance à s'inscrire dans un cadre à peu près immuable. Ils ont en particulier amené les divers 'usagers' de la polyphonie à aborder éventuellement un point de vue critique.

À la lumière de ce qui vient d'être exposé, nous pouvons en effet préciser certaines questions fondamentales se posant à toute théorie de la polyphonie :

1. La première question a trait à la nature épistémologique d'une théorie qui déclare se fonder sur la polyphonie, et elle revient à faire un choix entre deux options, à savoir : a) La théorie polyphonique envisagée est une théorie qui relève de la *pragmatique* au sens strict ; b) La théorie polyphonique envisagée est une théorie qui relève de la *sémantique*, en y incluant la *pragmatique intégrée*.
2. Le choix de l'option b) fait immédiatement surgir une nouvelle question : tous les énoncés sont-ils polyphoniques, ou s'agit-il simplement d'une partie d'entre eux ?
3. Comment identifier les différents locuteurs, énonciateurs, points de vue, etc. Est-il possible en particulier de proposer des critères fiables ?
4. Quelle est la nature sémantique exacte des énonciateurs et des points de vue ? Quelle(s) relation(s) ces deux types d'entités entretiennent-elles ?
5. Quelles sont les relations entre locuteur et énonciateurs, et peut-il y avoir des relations entre énonciateurs ?

30. Parfois désignée par le contresens français *évidentialité*.

3. LES DIFFÉRENTES APPROCHES POLYPHONIQUES ET LEURS PROBLÈMES

Répondre à la première question revient à choisir entre deux options. Ou bien la polyphonie est un phénomène purement pragmatique se situant au niveau de l'interprétation des énoncés, ce que nous appellerons *polyphonie énonciative*. Ou bien on envisage à l'inverse la possibilité d'une *polyphonie dans la langue*³¹, présente dès le niveau du *signifié de la phrase*, et non pas uniquement du *sens de l'énoncé*. Dans cette seconde option, la présence de tel ou tel type de personnage discursif ou des liens entre les divers personnages peuvent être déduits de l'utilisation de certaines 'marques', en particulier lexicales³².

Ainsi, la polyphonie selon Ducrot (1984) est typiquement énonciative, son auteur ne semblant pas envisager la possibilité d'une polyphonie en langue. À l'inverse, Anscombe (1983, et surtout 1990 avec le concept d'*espace discursif*³³), introduit systématiquement des structures polyphoniques dès le niveau « profond »³⁴. La plupart des théories polyphoniques actuelles postulent la présence d'indications polyphoniques dès le niveau profond. Entre autres : Donaire (2001), Haillet (2002), Bango (2004), Nølke (2005), Kronning (2005), Anscombe (2005b, etc.), Perrin (2005), étudiant la distance entre le jeu polyphonique issu des instructions « profondes » et la partie purement interprétative, traite de la relation exacte qu'entretiennent la polyphonie et les différents types de discours rapporté et le dialogisme. L'option 'polyphonie dans la langue' donnera naissance au concept de *stratégie discursive*³⁵ : certains phénomènes – ainsi les divers types de concession³⁶ – ont en commun un même schéma d'organisation polyphonique : mêmes énonciateurs et points de vue, plus un minimum de liens entre énonciateurs et locuteur(s). D'où des degrés de liberté, qui permettent différentes formes de concession sur un même schéma polyphonique mais un usage différent des degrés de liberté. Si l'on opte pour la seconde solution – la polyphonie dès le niveau profond – un nouveau dilemme apparaît alors. Tous les énoncés sont-ils polyphoniques dès le niveau profond, ou seulement une partie d'entre eux, porteurs par exemple de marques spécifiques ? Les tenants de la première solution remarquent qu'elle évite d'avoir à considérer comme polyphoniques des énoncés apparemment 'monophoniques' comme *Il pleut* ou *Lia se marie demain*, ce qui peut paraître à première vue raisonnable. On peut cependant objecter que cette même position risque d'écarter de la poly-

31. Sur l'opposition entre *polyphonie énonciative* et *polyphonie dans la langue*, on pourra consulter par exemple Donaire (2001 : 56 sq).

32. Ainsi, la présence d'une forme sentencieuse entraîne automatiquement la présence d'au moins un personnage discursif, à savoir le ON-locuteur à qui en est attribuée la responsabilité.

33. Le concept d'*espace discursif* est une généralisation de la notion de *thème* par le biais de *cadres discursifs*.

34. Anscombe (1990 : 85 sq).

35. Anscombe (1983, 1985).

36. Cf. sur ce point Bango (2004), Donaire (2004), Anscombe (2004), Haillet (2004).

phonie le discours indirect libre, qui ne se manifeste généralement pas par des marques spécifiques, et d'y intégrer en revanche le discours direct, en tant que mettant visiblement en scène un énonciateur identifié à un ex-locuteur. Ce qui semble quelque peu contre-intuitif. La seconde option n'est pas non plus de tout repos. Si tous les énoncés sont fondamentalement polyphoniques, le sont également *Il pleut* ou *Max a faim*, qui convoqueraient au moins un énonciateur non nécessairement identifié au locuteur *I*. Et aussi tous les cas de discours direct et indirect, alors que nous exposerons plus loin un critère qui va à l'encontre de cette thèse. En fait la bonne réponse selon nous est que le fait qu'un énoncé soit polyphonique ou non n'est pas affaire d'observables, mais résulte d'une décision théorique. Un énoncé est polyphonique à l'intérieur d'une certaine théorie et avec donc les concepts de cette théorie. Supposons en effet qu'une première théorie, fondamentalement référentialiste, considère que tout énoncé se compose d'un contenu vériconditionnel, et d'une marque précisant l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce contenu³⁷. Dans une telle théorie, supposer une polyphonie fondamentale pour *Il pleut* ou *J'aime les marrons glacés* n'a guère de sens : il suffit de dire que le contenu sémantique est vrai – i.e. est en adéquation avec le monde réel. On se contentera dans un tel cadre d'affecter d'une nature polyphonique profonde une sous-classe des énoncés – par exemple ceux comportant des marqueurs médiatifs explicites comme *selon* ou *d'après*. Considérons à l'opposé la *théorie des stéréotypes*, laquelle attache à toute unité lexicale un faisceau d'énoncés, et plus particulièrement d'énoncés génériques³⁸. Si de tels énoncés génériques émanent d'un ON-locuteur, alors il s'ensuivra automatiquement que tout énoncé est d'entrée polyphonique. On aboutira à la même conclusion si l'on a recours aux notions de *thème* et de *présupposé* en tant que redevables aussi à un ON-locuteur. Mais il s'agit dans tous les cas de décisions théoriques concernant l'économie du modèle sémantique qu'on tente d'édifier.

Un des problèmes des approches de la seconde période – et qui a aidé au flou entourant le statut de la polyphonie dans l'édifice sémantique – réside dans une quasi-totale absence de critères permettant de repérer les acteurs du discours. Il est étrange de voir le peu d'intérêt que Ducrot (1984), considéré comme un des fondateurs de la voie polyphonique en pragmasémantique, accorde au développement de concepts aussi fondamentaux que le sont ceux de *locuteur* (dans ses différentes manifestations), *énonciateur(s)*, *communauté linguistique*, etc. Dans la plupart des cas, l'analyse polyphonique effectuée par Ducrot et son entourage se limite à moduler le nombre de locuteurs et d'énonciateurs au travers d'une démarche largement intuitive, de façon à parvenir tant bien que mal à une explication cohérente. Cette façon de procéder, très proche dans son essence de l'analyse littéraire, ne permet pas des analyses reproductibles et ne fournit surtout aucun moyen de faire des prédictions : deux conditions pourtant indispensables à toute prétention scientifique. Dans cette seconde période, un certain nombre de sémanticiens ont proposé des critères permettant

37. C'est entre autres le cas de la sémantique de Bally, et de la théorie de l'illocutoire de Searle.

38. Je simplifie. On pourra se reporter, pour un exposé général, à Anscombe (2001, 2006a).

de contrôler l'invasion des énonciateurs. Les phénomènes les plus fréquemment étudiés de ce point de vue ont été : l'interrogation (Anscombe-Ducrot 1983), la négation (Anscombe 1985, 1990 ; Nølke 1993), la concession (Anscombe 1983, 1985) ; le conditionnel épistémique (Haillet 1995), les marqueurs médiatifs génériques (Anscombe 1995), le subjonctif (Nølke 1985, 1993), etc. Il faudra cependant attendre la troisième période pour voir cette attitude se généraliser et les questions théoriques apparaître : sur la concession (Anscombe 2002, 2004 ; Bango 2004 ; Donaire 2004 ; Haillet 2002, 2004), le conditionnel épistémique (Abouda 2001, Haillet 2002, 2004 ; Kronning 2005 ; Korzen-Nølke 2001), les marqueurs médiatifs spécifiques (Coltier-Dendale 2004, 2006 ; Nølke 2001), les marqueurs médiatifs génériques (Anscombe 2000, 2005b, 2006a, 2006b), le subjonctif (Donaire 2001), etc. Outre la commutation dans des contextes minimaux et le critère d'enchaînement, le critère le plus utilisé semble être la reprise d'un pdv donné par anaphore. Ainsi, Anscombe (1983, 1985) utilise une telle reprise par anaphore pour montrer le caractère polyphonique de la négation :

(6) *Lia viendra à la fête, parce qu'elle sait que ça m'embête.*

(7) *Lia ne viendra pas à la fête, parce qu'elle sait que ça m'embête.*

Dans (6), *ça* renvoie exclusivement à *qu'elle vienne à la fête*, alors que (7) est ambigu de ce point de vue : *ça* peut y être également interprété comme *qu'elle vienne à la fête* et *qu'elle ne vienne pas à la fête*. Résultat appuyant la thèse antérieurement formulée de la négation descriptive comme siège de deux pdv/énonciateurs. Le même critère montre qu'une interrogation totale de type *p ?* fait intervenir (entre autres choses) *l'assertion préalable de p*, c'est-à-dire un pdv/énonciateur en langage polyphonique³⁹. La reprise pronominale par *le* de :

(8) *Est-ce que Lia viendra à la fête comme elle l'a promis ?*

s'interprète comme 'elle a promis qu'elle viendrait' et non comme 'elle a promis qu'elle ne viendrait pas'. Phénomène que nous attribuons à la présence d'un pdv/énonciateur [Lia-venir-à-la-fête] avec les notations proposées antérieurement, et l'absence du pdv/énonciateur contraire [Lia-ne pas-venir-à-la-fête]. Ce dernier exemple montre clairement le caractère dissymétrique de l'interrogation et, par voie de conséquence, l'intérêt indiscutable d'avoir recours à des critères. Ils introduisent une systématique indispensable à l'heure de postuler la présence de tel ou tel pdv/énonciateur, et évitent les débordements d'une intuition en général peu fiable. Pour ce qui est du critère d'enchaînement, il montre que le discours rapporté direct n'est pas une polyphonie, au contraire du discours rapporté indirect, comme on peut le voir sur le contraste :

(8) *Tu devrais prendre un maillot de bain. Ta mère a dit que vous iriez vous baigner.*

(9) *Tu devrais prendre un maillot de bain. Ta mère a dit : « Nous irons nous baigner ».*

(9) est clairement peu naturel comparé à (8). (8) met en scène un pdv/énonciateur [nous-allen-se baigner], auquel le locuteur *l' = ta mère* s'identifie, mais il n'en est pas de même pour (9). La phrase *Nous irons nous baigner* de (9) est

39. Anscombe-Ducrot (1983: 130 sq).

usuellement attribuée à un ex-locuteur, et ne représente pas un pdv/énonciateur, mais un simple discours. Ou encore, (9) n'est pas un cas de polyphonie, mais de dialogisme. Un dernier exemple nous permettra de faire apparaître un important problème théorique. Considérons :

(10) *J'ai parlé hier avec Lia. Elle s'en va le mois prochain.*

dans l'interprétation en discours indirect libre de *Elle s'en va le mois prochain*. La question qui se pose est de déterminer si cette lecture est une polyphonie ou un simple discours rapporté comparable à (9). Si (10) est un simple discours rapporté au style direct, le segment *Elle s'en va le mois prochain* est attribuable à un ex-locuteur (à l'instar de (9)). (10) se contente dans ce cas de mentionner que Lia **a parlé**. Si en revanche ce segment est attribuable à un locuteur effectif, alors dans (10) Lia **parle**, ou encore (10) **fait parler** Lia. Pour trancher entre les deux interprétations, nous aurons recours au critère d'enchaînement, en comparant (10) avec :

(11) *J'ai parlé hier avec Lia. Elle dit qu'elle s'en va le mois prochain.*

Discours dont la seconde partie convoque – tout comme (10) – le pdv [Lia-s'en-aller-le-mois-prochain]. Une divergence entre (10) et (11) apparaît alors si on tente la combinaison avec *je ne la crois pas* :

(10') *J'ai parlé hier avec Lia. Elle s'en va le mois prochain, ? mais je ne la crois pas.*

(11') *J'ai parlé hier avec Lia. Elle dit qu'elle s'en va le mois prochain, mais je ne la crois pas.*

(11') est très bien accepté, à l'inverse de (10'), trouvé généralement très étrange. Le style indirect libre n'est donc pas un discours rapporté (il ne met pas en scène un simple locuteur ou ex-locuteur), mais bel et bien une polyphonie (il fait parler un locuteur). Dans (11'), c'est le locuteur *l* de tout l'énoncé qui parle : il rapporte la parole de *l' = Lia*, à laquelle il déclare n'accorder aucun crédit. Dans (10') en revanche, dès *Elle s'en va...*, ce n'est plus *l* qui parle, c'est *l'*. D'où l'incongruité de la combinaison avec un commentaire cette fois de *l*, combinaison qui redevient possible dès lors que son interprétation comme une parole de *l'* est possible. On comparera de ce point de vue *mais elle ment* et *mais c'est à regret*. Ces points sont connus, nous n'insisterons pas : il s'agissait simplement de montrer les questions qui se posent dès lors qu'on désire aller au-delà de l'approche intuitive.

4. UN PROBLÈME CENTRAL

Je voudrais pour terminer évoquer ce qui est pour moi au cœur du débat sur la polyphonie, et a soulevé un débat passionné, à savoir le problème de la nature théorique des fameux pdv/énonciateurs.

Au début de la première période, les énonciateurs effectuaient des actes illocutoires, un acte illocutoire se composant d'un marqueur d'acte (le *préfixe*), et d'un contenu propositionnel. C'était où le bât blessait : une telle approche revenait en effet à réintroduire – et ce dès le niveau profond – une vériconditionna-

lité contraire à l'idée même de polyphonie. Encore présente dans Ducrot (1984), la thèse de l'énonciateur comme auteur d'un acte illocutoire disparaît au bénéfice du concept de point de vue dès Anscombe (1990⁴⁰), et s'est rapidement répandue depuis⁴¹. Pour Anscombe (1990), on ne peut séparer l'énonciateur et le pdv : l'énonciateur est tel avec un pdv, et tout pdv est le fait d'un énonciateur. Sur cette base, les diverses théories de la polyphonie divergent sur plusieurs points précis :

- a) La terminologie : bien qu'elle soit à peu près commune, on peut cependant remarquer qu'elle est peu consistante par certains aspects. Ainsi, le locuteur étant l'auteur désigné de l'énonciation aurait dû s'appeler 'énonciateur', et les énonciateurs auraient alors été des *locuteurs*⁴². Pour ce qui est des ON-locuteurs, ils font partie des *médiateurs*, et on pourrait par exemple penser à distinguer les *médiateurs génériques* (comme les ON-locuteurs) et les *médiateurs spécifiques*⁴³.
- b) *Quid* des énonciateurs ? Dans les travaux de Donaire, Haillet ou encore Nølke, il n'y a pas d'énonciateurs en langue, il n'y a que des points de vue. Or les énonciateurs sont en fait des variables (niveau du signifié), qui se voient assigner une valeur au niveau proprement énonciatif (niveau de surface et du sens : ce sont les êtres discursifs chez certains auteurs). On peut ainsi représenter les pdv/énonciateurs par une notation $[\]\ pdv$, pdv étant un certain signifié, et moyennant une règle comme 'assigner un rôle énonciatif à $[\]$ '. Cette attirante façon de procéder ne laisse cependant pas de poser toute une série de problèmes. Le premier est que si un pdv est une certaine représentation, il s'agit nécessairement de la représentation que se fait quelqu'un de quelque chose. On voit mal ce que serait un point de vue qui ne serait pas de quelqu'un : ou alors, la dénomination *pdv* n'est pas plus justifiée que celle de *énonciateur*. La preuve en est que très souvent, l'origine du pdv doit satisfaire certaines contraintes. Ainsi, le présupposé est le point de vue d'une communauté linguistique à laquelle appartient le locuteur. Notre notation devrait en fait être de type $[\]_C\ pdv$, où C représenterait des contraintes sur la nature de $[\]$. Le problème est terminologique : certains refusent d'appeler *énonciateur* l'origine du pdv, bien qu'à mon avis il s'agisse là d'un faux débat, reposant sur l'idée erronée – mais courante en linguistique – que le nom d'une catégorie de phénomènes est une description de leur nature. Position discutable : les notions de *groupe* en algèbre ou de *pression* en physique n'ont pas grand-chose à voir avec leurs homophones en langue. Un second point est que la variable censée figurer dans $[\]$ n'est pas toujours instanciée. Ainsi dans le cas déjà mentionné de la négation : l'être discursif qui devrait compléter la forme $[\]\ pdv$ assignée au côté

40. On trouve une thèse très proche chez Nølke (1993).

41. On pourra consulter les travaux de M.L. Donaire, P. Haillet, H. Kronning, H. Nølke et son équipe, etc.

42. Cette terminologie est celle de Desclés dès 1976, et elle me paraît plus adéquate.

43. Le terme de *médiateur* est proposé par Desclés-Guentcheva (2000), l'opposition *marqueur médiatif générique/spécifique* par Anscombe (2005b).

'positif' peut être non spécifié et rester indéterminé. Il faudra donc de toutes façons prévoir un *joker* dont le statut est à préciser. Le cas inverse est celui des *ON*-locuteurs, notion qui intervient dès qu'il y a présupposition, forme sentencieuse, doxa, phrase stéréotypique, etc. Un *ON*-locuteur apparaît alors dès le niveau profond, qu'il soit ensuite instancié ou pas. Dans de telles configurations, on n'instancie pas un être discursif dont il se trouve que c'est un *ON*-locuteur, on instancie parmi les *ON*-locuteurs. C'est pour de telles raisons que Anscombe (2005a, 2005b, 2006a, 2006b) estime qu'un énonciateur est, au niveau du signifié, plus qu'une simple variable. Passons maintenant au pdv. On retrouve à ce niveau un vieux débat entre les partisans de l'analyse sémantique en termes de contenus et les partisans de la décomposition en énoncés. Pour Donaire (2005, 2006), par exemple, les *pdv* peuvent être des énoncés authentiques, mais aussi des contenus sémantiques qui peuvent être associés à des énoncés par des procédés paraphrastiques. On trouve une thèse très proche chez Haillet (2006), qui considère tous les *pdv* comme des contenus sémantiques, mais leur associe une « paraphrase » en forme d'énoncé authentique. Notons cependant que ce type d'approche revient à accepter la notion d'énoncé *virtuel* : un *pdv* sera un énoncé ou bien réel, ou bien virtuel : dans ce dernier cas, tout se passe « comme si » une voix avait proféré cet énoncé. Cette notion d'énoncé virtuel est particulièrement commode pour traiter les cas de doxa, mais aussi pour parvenir à des analyses unitaires des connecteurs et autres marqueurs. Elle évite d'avoir à multiplier les entités au nom de contenus non représentés par des énoncés effectivement produits. Pour ce qui est de la représentation des *pdv*, les deux thèses les plus radicales et les plus radicalement opposées sont celles de Nølke et de Anscombe. Pour Nølke, les *pdv* sont représentés par un jugement et un contenu vériconditionnel, i.e. d'un *modus* et d'un *dictum* à la Bally, dont Nølke se réclame explicitement, et sont donc de la forme [-*modus*- (*dictum*)]. Cette représentation court le risque de se voir taxer de vériconditionalisme, car contraire à l'esprit du projet polyphonique. Elle représente en effet un retour à des conceptions du sens très proches de l'optique searlienne des actes de langage et aussi de la décomposition en contenus du type posé/présumé. On remarquera par ailleurs que dans ce type de théorie, la notion de *voix* disparaît au profit de simples *pdv*, ce qui nous éloigne d'une véritable polyphonie pour retomber dans une théorie des modalités. Pour Anscombe à l'inverse, les *pdv* sont d'authentiques énoncés (réels ou virtuels), et ce dès le niveau profond. Cette hypothèse permet de traiter avec un même outil⁴⁴ toute une série de phénomènes distincts : connecteurs, formes sentencieuses, morphologie lexicale, généricité, *ON*-locuteur, anaphores associatives, etc. Notons que dans cette optique, la notion d'énonciateur perd de sa pertinence : si ce qui intervient sont des énoncés (réels ou virtuels) et non des contenus, il s'agit alors de locuteurs – peut-être d'un type particulier – et le débat sur les énonciateurs devient alors caduc. On évite de cette façon certains paradoxes. Ainsi, com-

44. À savoir la théorie des stéréotypes.

ment se fait-il qu'un locuteur – être discursif – s'identifie avec un pdv qui est un simple contenu sémantique ? Comment faire dans le cas d'une forme sentencieuse comme *Comme on fait son lit on se couche* pour laquelle la forme et le pdv sont indissociables, et qui renvoie de plus à ON-locuteur ? Voir dans les pdv des énoncés authentiques – i.e. accorder aux énonciateurs une nature proche de celle d'un locuteur – est une façon de répondre. On peut remarquer que le problème sous-jacent est celui de la définition exacte de *voix*⁴⁵. Un problème connexe est celui du statut des médiateurs : sont-ils des voix au même titre que les énonciateurs, ou autre chose ?

- c) Dernier point, le problème d'une possible hiérarchie entre les énonciateurs/pdv. Pour Ducrot⁴⁶, il ne peut y voir aucune hiérarchie entre les énonciateurs/pdv, et en particulier, un énonciateur/pdv ne peut mettre en scène un autre énonciateur/pdv, ce rôle étant le privilège exclusif du locuteur. Il semble cependant que de telles restrictions ne puissent être maintenues. Dans le cas de la négation, le modèle polyphonique qui en est proposé et qui est largement adopté en sémantique (y compris par Ducrot lui-même) voit un énonciateur/pdv s'opposer à un premier énonciateur/pdv. Or ces deux énonciateurs/pdv ne sont donc pas symétriques : le premier est pour ainsi dire antérieur au second, d'où une hiérarchie entre les deux. Même problème pour la présupposition. L'énonciateur/pdv du présupposé et l'énonciateur/pdv du posé ne sont pas non plus indépendants. L'énonciateur/pdv du posé est représenté à l'intérieur du cadre proposé par l'énonciateur/pdv du présupposé. Dans l'enchaînement *Max a du courage. Il a arrêté de fumer*, le courage de Max n'est pas de ne pas fumer maintenant, mais de ne pas fumer maintenant sachant qu'il fumait avant. L'énonciateur/pdv du posé est hiérarchiquement dominé par l'énonciateur/pdv du présupposé, qui lui est de plus antérieur temporellement parlant. On ferait des remarques analogues dans le cas des descriptions polyphoniques de l'interrogation ou de la concession. Dernier cas : celui des lois de discours : on sait que le simple fait de dire une chose peut conduire à en signifier une autre, et que ce phénomène est régi par des lois bien précises. De telles lois sont connues par exemple dans le domaine des actes de langage⁴⁷ : ainsi, demander à quelqu'un, dans certains contextes, s'il peut exécuter une certaine tâche revient à lui demander qu'il l'exécute. En termes polyphoniques, il nous faudra dire qu'au travers de certains types d'énonciateur/pdv une loi discursive conduit à la mise en scène d'un autre énonciateur/pdv. Ce qui paraît totalement impossible sans admettre la possibilité de relations hiérarchiques entre énonciateurs/pdv⁴⁸.

45. Ce problème est déjà clairement perçu par Coltier-Dendale (2006).

46. Ducrot (1984 : 224 sq).

47. Sur les actes dérivés et les lois de discours lexicalisées, cf. Anscombre (1980, 1981).

48. Une façon de s'en tirer serait de postuler que la loi de discours relie non deux énonciateurs, mais un énonciateur directement au locuteur. On se heurte alors au problème que les critères attestent de la présence d'un contenu dérivé, et donc d'un second énonciateur.

Bibliographie

- ABOUDA, L., 2004, « Deux types d'imparfait atténuatif », *Langue française*, 142, 58-74.
- ANSCOMBRE, J.C., 1977, « La problématique de l'illocutoire dérivé », *Langages et Société*, 2, 17-41.
- ANSCOMBRE, J.C., 1980, « Voulez-vous dériver avec moi ? », *Communications*, 32, 61-124.
- ANSCOMBRE, J.C., 1981, « Marqueurs et hypermarqueurs de dérivation illocutoire. Notions et problèmes », *Cahiers de linguistique française*, 3, 75-123.
- ANSCOMBRE, J.C., 1983, « Pour autant, pourtant (et comment) : à petites causes, grands effets », *Cahiers de linguistique française*, Genève, 5, 37-85.
- ANSCOMBRE, J.C., 1985, « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession », *Revue internationale de Philosophie*, 39 : 155, 333-349.
- ANSCOMBRE, J.C., 1990, « Thème, espaces discursifs et représentations événementielles », Anscombe, J.-C. & Zaccaria, G. (éds), *Fonctionnalisme et pragmatique*, Milan : Edizioni Unicopli, 43-150.
- ANSCOMBRE, J.C., 1998, « Pero/sin embargo en la contra-argumentación directa : razonamiento, genericidad y léxico », *Signo y Seña*, 9, 75-104.
- ANSCOMBRE, J.C., 2000, « Parole proverbiale et structures métriques », *Langages*, 139, 6-26.
- ANSCOMBRE, J.C., 2001, « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages*, 142, 57-76.
- ANSCOMBRE, J.C., 2004, « Algunas observaciones sobre la existencia y el funcionamiento de un *si* concesivo en francés contemporáneo », Donaire, M. L. (éd.), *Dinámicas concesivas*, Madrid : Ed. Arrecife, 153-193.
- ANSCOMBRE, J.C., 2005a, « Linguistic Polyphony : Notions and Problems (and some Solutions) », *Sproglig polyfoni*, 3, 3-21.
- ANSCOMBRE, J.C., 2005b, « Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølle, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 75-94.
- ANSCOMBRE, J.C., 2006a, « Polyphonie et classification des énoncés sentencieux », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 87-99.
- ANSCOMBRE, J.C., 2006b, « Stéréotypie, gnomie et polyphonie : la voix de son maître », Perrin, L. (éd.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Recherches linguistiques, 28, Université de Metz, 349-378.
- ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Liège-Paris-Bruxelles : Mardaga.
- AUTHIER-REVUZ, J., 1978, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 17, 1-78.
- AUTHIER-REVUZ, J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, 91-151.
- AUTHIER-REVUZ, J., 1984, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, 73, 98-111.
- AUTHIER-REVUZ, J., 1992, « Repères dans le champ du discours rapporté I », *L'information grammaticale*, 55, 38-42.
- AUTHIER-REVUZ, J., 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté II », *L'information grammaticale*, 56, 10-15.
- BANFIELD, A., 1979, « Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent l'histoire littéraire », *Langue française*, 44, 9-26.
- BANFIELD, A., 1982, *Unspeakable Sentences. Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres : Routledge & Kegan Paul.
- BANGO, F., 2004, « Los conectores concesivos desde una óptica argumentativa », M^a Luisa Donaire (éd.), *Dinámicas concesivas*, Madrid : Ed. Arrecife, 127-152.
- BERRENDONNER, A., 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris : Ed. de Minuit.
- BRES, J., 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølle, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 47-61.
- BRES, J., NOWAKOWSKA, A., 2006, « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive », Perrin L. (éd.) *Le sens et ses voix, Recherches linguistiques* 28, Metz, 21-48.
- COLTIER, D., 2006, « Selon, lexique et polyphonie », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 74-86.

- COLTIER, D. & DENDALE, P., 2004, « La modalisation du discours de soi : éléments de description sémantique des expressions *pour moi, selon moi, et à mon avis* », *Langue française*, 142 : 41-57.
- COLTIER, D. & DENDALE, P., 2006, « Eléments de comparaison de trois théories linguistiques de la polyphonie et du dialogisme », Perrin, L. (éd), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Recherches linguistiques, 28, Université de Metz, 271-299.
- DENDALE, P., 2006, « Three linguistic theories of polyphony: an external point of view and comparison », *Sproglig polyponi*, 5, 3-32.
- DENDALE, P. & Coltier, D., 2005, « La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 125-140.
- DESCLÉS, J.P., 1976, « Description de quelques opérations énonciatives », David, J. & Martin, R. (éds), *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique*, Paris : Klincksieck, 213-242.
- DESCLÉS, J.P. & GUENTCHEVA, Z., 2000, « Énonciateur, locuteur, médiateur », Monod-Becquelin, A. & Erkson, P. (éds), *Les rituels du dialogue*, Nanterre : Société d'ethnologie, 79-112.
- DONAIRE, M.L., 1995, « Subjonctif, négation et polyphonie », *Hermes. Journal of Linguistics*, 15, 155-177.
- DONAIRE, M.L., 1998, « Sinfonía en que y formas de polifonía », *Signo y seña*, 9, 107-144.
- DONAIRE, M.L., 2001, *Subjuntivo y polifonía*, Madrid : Ed. Arrecife.
- DONAIRE, M.L., 2004, « Dinámicas que-concesivas : argumentación y polifonía », M^a Luisa Donaire (éd.), *Dinámicas concesivas*, Madrid : Ed. Arrecife, 195-215.
- DONAIRE, M.L., 2006, « Les dialogues intérieurs à la langue », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 61-73.
- DONAIRE, M.L. (sous presse), « *La (non) prise en charge*, une dynamique polyphonique. Le cas de la stratégie concessive ».
- DUCROT, O. et alii, 1980, *Les mots du discours*, Paris : Ed. De Minuit.
- DUCROT, O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris : Ed. de Minuit.
- GUENTCHEVA, Z., 1996, *L'énonciation médiatisée*, Louvain/Paris : Ed. Peeters.
- HAILLET, P., 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique*, Neuville, Bref.
- HAILLET, P., 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Ophrys, Col. L'essentiel, Paris.
- HAILLET, P., 2003, « Polyphonie et modalisation », *Thélème*, numéro spécial, 95-108, Universidad Complutense de Madrid.
- HAILLET, P., 2004, « Marcos hipotéticos en condicional y estrategia concesiva », M^a Luisa Donaire (éd.), *Dinámicas concesivas*, Madrid : Ed. Arrecife, 217-244.
- HAILLET, P., 2006, « Les représentations discursives : une approche polyphonique », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 43-60.
- HAILLET, P., 2007, *Pour une linguistique des représentations discursives*, Col. Champs linguistiques, Bruxelles : De Boeck & Larcier, Ed. Duculot.
- JONASSON, K., 2005, « Deux marqueurs de polyphonie dans les textes littéraires », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 281-295.
- KLEIBER, G., 2000, « Sur le sens des proverbes », *Langages*, 139, 39-58.
- KRONNING, H., 2005, « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 297-312.
- LIPS, M. (1926), *Le style indirect libre*, Payot, Paris.
- MARQUE-PUCHEU, C., 1999, « Source, inférence et position du locuteur dans les énoncés comportant selon », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 6, 111-121.
- NØLKE, H., 1993, *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris : Kimé.
- NØLKE, H., 2005, « Le locuteur comme constructeur du sens », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 111-124.
- NØLKE, H., 2006, « Pour une théorie linguistique de la polyphonie : problèmes, avantages, perspectives », Perrin, L. (éd), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Recherches linguistiques, 28, Université de Metz, 243-269.
- NØLKE, H., FLØTTUM, K. & NORÉN, C., 2004, *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris : Kimé.

- NOWAKOWSKA, A., 2005, « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de Bakhtine à la linguistique contemporaine », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 19-32.
- PERRIN, L., 2004, « Polyphonie et autres formes d'hétérogénéité énonciative », *Pratiques*, 123-124, 7-26.
- PERRIN, L., 2005, « Polyphonie et séquence écho », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 173-186.
- PERRIN, L., 2006, « Voix et points de vue étrangers dans le discours », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 22-31.
- PLÉNAT, M., 1979, « Sur la grammaire du style indirect libre », *Cahiers de grammaire*, 1, 95-137.
- RABATEL, A., 2005, « La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue », *Marges linguistiques*, 9, 115-136.
- ROSIER, L., 2005, « Méandres de la circulation du terme *polyphonie* », Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 33-46.
- ROITMAN, M., 2006, *Polyphonie argumentative. Etude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, *Cahiers de la recherche*, 31, Stockholm University.
- TAMBA, I., 2000, « Formules et dire proverbial », *Langages*, 139, 110-118.
- TEJEDOR de FELIPE, D., 2006, « Ethos linguistique et autocritique », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 11-21.
- VION, R., 2006, « Les dimensions polyphonique et dialogique de la modalisation », *Le Français Moderne*, 74 : 1, 1-10.